

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2018  
ORDRE DU JOUR**

**Date de la convocation** : le 6 septembre 2018

En exercice : 12    Absents :

Présents :            Votants :

**Membres présents** : Mesdames Valérie Deuil, Hélène Charles, Marie-Pierre Gaonac'h, Christiane Piriou ; Messieurs Jean L'Haridon, Michel Le Du, Jean-Jacques Gueguen, Didier Le Berre et Raymond Messenger

**Membres absents** : Monsieur Ronan Galliou

**Membres absents excusés** :

**Procurations** : Monsieur Martial Peyrichon lequel a donné procuration à Monsieur Jean L'Haridon

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Madame Hélène Charles

**Lecture et approbation du compte-rendu du 18/06/2018.**

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018.

**1 – Rajout de deux points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait état aux conseillers que deux points se sont ajoutés à l'ordre du jour depuis la convocation du 8 juin 2018.

- Tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Vente de logements locatifs par Finistère Habitat : avis sur le prix de vente des logements

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ajout des deux points à l'ordre du jour

**2- Aménagement et sécurisation des entrées de bourg : demande de subvention  
« Dispositif Patrimoine Cadre de Vie » et Quimper Bretagne Occidentale**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai 2017 concernant la sollicitation de subvention pour les travaux de sécurisation de voirie en entrée de bourg.

Le montant du devis pour la réalisation de la première tranche est de 335 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces projets et d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de subvention, pour les montants précités, au titre du « Dispositif Patrimoine Cadre de Vie » auprès du Conseil départemental du Finistère et auprès de Quimper Bretagne Occidentale

### **3- Stade VTT : Demande de subvention auprès de Quimper Bretagne Occidentale**

Un projet de stade VTT est en cours. Il se construira à Keraudren. Le coût des travaux est estimé à 72 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces projets et d'autoriser le Maire à déposer le dossier de subvention, pour les montants précités, auprès de Quimper Bretagne Occidentale.

### **4- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire expose que le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par, notamment, la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017, la CAF du Finistère a demandé au Maire de se positionner sur le renouvellement du contrat. Par courrier en date du 13 avril 2018, le renouvellement a été sollicité pour une période de 4 ans au titre de l'accueil périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

### **5- Recrutement d'un agent aux espaces verts**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler le poste occupé actuellement par Monsieur Gildas CONAN.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement les missions d'agent des services techniques (fleurissement, tontes et coupes d'espaces verts, travaux sur bâtiments) et toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement du service.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement d'un poste en contrat de droit public au 14/35ème pour une durée de deux mois avec possibilité de le renouveler pour une durée d'un an.

- Précise la rémunération mensuelle basée sur l'indice majoré 325 du grade d'adjoint technique et calculée sur la base de 60.67 heures mensuelles, le supplément familial de traitement le cas échéant ainsi que les primes et indemnités suivantes : indemnité d'exercice des missions de Préfecture (à partir du cinquième mois de présence) instituée par la délibération 8-2011 du 25 février 2011.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

#### **6- Recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles primaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler le poste occupé actuellement par Madame Bouchra GAHFAZ.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement la préparation du réfectoire, le service des repas, le nettoyage du matériel, des locaux scolaires et autres bâtiments communaux. Elle interviendra également dans les classes au titre des fonctions d'Atsem, et assurera la surveillance de garderie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement d'un poste en contrat de droit public à 28 H par semaine pour une durée d'un an avec possibilité de le renouveler pour une durée d'un an.
- Précise la rémunération mensuelle basée sur l'indice majoré 325 du grade d'adjoint d'animation et calculée sur la base de 121.33 heures, le supplément familial de traitement le cas échéant ainsi que les primes et indemnités suivantes : indemnité d'exercice des missions de Préfecture (à partir du cinquième mois de présence) instituée par la délibération 8-2011 du 25 février 2011.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

#### **7- Création d'un emploi aidé – autorisation de recrutement**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il sollicite le recrutement à temps partiel d'une personne en contrat aidé PEC à compter du 31 août 2018, pour une durée d'un an avec possible renouvellement pour la même durée.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement la préparation du réfectoire, le service des repas, le nettoyage du matériel, des locaux scolaires et autres bâtiments communaux. Elle interviendra également dans les classes au titre des fonctions d'Atsem, et assurera la surveillance de garderie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste en contrat aidé PEC à 20 H par semaine pour une durée d'un an.

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat.
- Précise la rémunération de l'agent correspondant au taux horaire du SMIC en vigueur
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

#### **8- Nomination des voies de la commune de Landudal (annule et remplace la délibération 35-2017)**

Monsieur Le Maire fait savoir au conseil municipal que la collectivité a décidé de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune.

En partenariat avec le SIG de Quimper Bretagne Occidentale, il y a lieu de régulariser certaines dénominations de voies afin d'obtenir un adressage cohérent et précis.

La nomination des voies est située dans un document annexe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les appellations nouvellement choisies pour l'ensemble des voies de la commune

#### **9- Nomination des lieux-dits de la commune de Landudal (annule et remplace la délibération 2018-11)**

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la collectivité a décidé de procéder à la dénomination des lieux-dits de la commune.

En partenariat avec le SIG de Quimper Bretagne Occidentale, il y a lieu de régulariser certaines dénominations de lieux-dits.

La nomination des lieux-dits est située dans un document annexe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les appellations nouvellement choisies pour l'ensemble des lieux-dits de la commune

#### **10- Tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

La commission générale s'est réunie le 10 septembre 2018 afin de définir les tarifs communaux

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2019 :

<b>OBJET</b>	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Proposition 2019</b>	<b>Voté</b>
<b><u>Location de mobilier</u></b>			
Chaises métalliques	0.30 €	0.30 €	

Banc	1.50 €	1.50 €	
Tables avec chevalets (8 à 10 personnes)	4.00 €	4.00 €	
Grandes tables bois	6.00 €	6.00 €	
Caution location tables et chaises – A la location	50.00 €	50.00 €	
Caution mise à disposition de panneaux de circulation (hors panneau boue) – par panneau	50,00 €	50,00 €	
<b><u>Location de bâtiments</u></b>			
<b><u>Salle multifonction et auvent (l'Atelier) : Mise à disposition de la grande salle, de la kitchenette et du mobilier présent (hors vaisselle)</u></b>			
Landudalais un jour en semaine (férié ou non)	200 €	210 €	
Landudalais deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche	300 €	320 €	
Extérieurs un jour en semaine	400 €	420 €	
Extérieurs deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche	550 €	570 €	
Cautions pour dégradation	1000 €	1000 €	
Caution ménage	300 €	300 €	
Mise à disposition gratuite aux associations de Landudal avec cautions	0 €	0 €	
Location pour les associations hors communes ayant une activité régulière sur la commune un jour de semaine		210	
Location pour les associations hors communes ayant une activité régulière sur la commune deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche		320	
Location pour les associations hors communes n'ayant pas d'activités sur la commune un jour de semaine		420	
Location pour les associations hors communes n'ayant pas d'activités sur la		570	

commune deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche			
<b><u>Salle du jardin</u></b>			
Location pour les particuliers de Landudal – A la journée – Fin de la location à 22 heures maximum	50.00 €	50.00 €	
Caution location local ancienne boulangerie	200 €	200 €	
Mise à disposition gratuite aux associations de Landudal avec cautions	0 €	0 €	
<b><u>Concessions cimetière communal</u></b>			
Quinze ans (simple)	50.00 €	50.00 €	
Quinze ans (double)	100.00 €	100.00 €	
Trentenaire simple	100.00 €	100.00 €	
Trentenaire double	200.00€	200.00€	
Columbarium 2 places : 15 ans	400.00 €	400.00 €	
Columbarium 2 places : 30 ans	750.00 €	750.00 €	
Cavurne 4 places : 15 ans	300.00 €	300.00 €	
Cavurne 4 places : 30 ans	550.00 €	550.00 €	
Jardin du souvenir (plaque fournie) : 15 ans	85.00 €	85.00 €	
Taxe d'inhumation : sépulture, caveau, case, réinhumation	55.00 €	55.00 €	
<b><u>Divers</u></b>			
Réception télécopie par un particulier ou entreprise - coût à la page	1.00 €	1.00 €	
Emission télécopie par un particulier ou entreprise en France Métropolitaine – coût à la page	1.00 €	1.00 €	
Photocopie A4 l'unité par face (document autre que reproduction de document administratif)	0.25 €	0.25 €	
Photocopie A3 l'unité par face (document autre que reproduction de document	0.50 €	0.50 €	

administratif)			
<b><u>Reproduction de documents administratifs</u></b> <b><u>- *tarifs non modifiables à la hausse</u></b>			
Photocopie A4 l'unité (reproduction de documents administratif*)	0.18 €	0.18 €	
Fourniture d'un cédérom – l'unité (reproduction de document administratif*)	2.75 €	2.75 €	
Fourniture d'une buse – tarif au mètre linéaire (hors main d'œuvre)	17.00 €	17.00 €	
Forfait petites fournitures liées à la pose d'une buse	40.00 €	40.00 €	
Forfait main d'œuvre pose buse	150.00 €	150.00 €	
Heure de main d'œuvre du service technique pour autres interventions	30.00 €	30.00 €	
Livre explicitant les noms de lieux de la commune	10.00 €	10.00 €	
Vente de terre végétale sans transport (le m <sup>3</sup> ) extérieur	2.50 €	2.50 €	
Vente de terre végétale sans transport (le m <sup>3</sup> ) - particulier de Landudal	0.00 €	0.00 €	
Forfait location de remorque le week-end (déchets verts uniquement) dont main d'œuvre	60.00 €	60.00 €	
Vente de terrain appartenant au domaine public communal situé dans le bourg – le m <sup>2</sup>	7.00 €	7.00 €	
Vente de terrain appartenant au domaine public communal hors du bourg annexé à un terrain bâti – le m <sup>2</sup>	7.00 €	7.00 €	
Vente de terrain appartenant au domaine public communal hors du bourg annexé à un terrain agricole – le m <sup>2</sup>	1.00 €	1.00 €	

Refacturation au coût réel du matériel nécessaire à toute intervention

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'ensemble des tarifs ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## **11- Vente de logements locatifs par Finistère Habitat : avis sur le prix de vente des logements**

Pour rappel, lors du conseil municipal du 18 juin, il a été voté un avis favorable à la vente de 6 logements individuels situés Ar C'Hlozig par Finistère Habitat.

Par courrier en date du 27 août 2018, Finistère Habitat demande à Monsieur Le Maire de se prononcer sur le prix de vente de ces logements.

Les prix sont les suivants :

- Pour un logement type T3 : 63 500 €
- Pour un logement type T4 : 78 500 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable concernant le prix de vente de ces logements sous réserve de l'exécution des travaux d'isolation des combles ainsi que du raccordement à l'assainissement collectif

### **Points divers**

1 : Par courrier reçu le 15 septembre 2018, Monsieur JOSEPH DIT PAGNY, président de l'association Landudal VTT, sollicite la mise à disposition d'un local pouvant faire office de Club House pour l'association qui atteint près de 100 adhérents.

2 : Courrier de demande d'acquisition de Monsieur Boussard de Park Ar Verouri : bande enherbée dans la continuité des futurs 4 logements sociaux. Avis favorable du conseil municipal.

En outre, l'accès à cette demande oblige une révision du règlement du lotissement de Park Ar Verouri. Un courrier sera adressée en ce sens à l'ensemble des colotis.

3 : Courrier de demande d'acquisition de Monsieur Galliou et Madame Carval de Quiriou : afin de résoudre les problèmes d'inondation auquel la maison est sujet, le couple demande la cession d'une partie de domaine public pour y entrevoir des travaux. Avis favorable du conseil municipal.

4 : Clos du Dourlez : le géomètre va entreprendre de borner les parcelles. Une nouvelle communication se fera sous peu.

5 : Projet social du Sivom : ce dernier devant être réécrit il est demandé qu'un élu fasse parti du futur COPIL. Madame Marie-Pierre Gaonac'h s'est proposée, le conseil donne un avis favorable. Madame Valérie Deuil s'est également proposée de l'accompagner. Deux habitants de la commune devront également faire partie du COPIL.

Le Maire,  
Raymond MESSAGER